

et lequel en est complément. Si c'est Pyrrhus qui doit être vainqueur, il faut dire : *Aio Romanos a te vinci posse* ; si ce sont les Romains, il faut dire : *Aio te a Romanis vinci posse*.

De même la phrase, « J'ai entendu dire que Lachès a frappé Déméas, » se rendra par *Audivi a Lachete percussum Demeam*, et non par *Lachetem audivi percussisse Demeam*¹.

§ 393. CHANGEMENT DU PASSIF EN ACTIF.

Lorsqu'un verbe français à la voix passive ne peut être rendu en latin que par un verbe déponent ou par un verbe neutre, il faut changer le passif en actif : « La faute est toujours suivie du repentir, » tournez : « Le repentir suit toujours la faute, » *Pœnitentia semper culpam sequitur*. — « Les mauvais exemples sont plus souvent imités que les bons, » tournez : « Les hommes imitent plus souvent, etc., » *Mala, quam bona, exempla sæpius imitantur homines*. — « Vous avez été souvent favorisé de la fortune, » tournez : « La fortune a souvent favorisé vos intérêts, » *Sæpe rebus tuis favit fortuna*.

Si la phrase française contient plusieurs verbes, il faut les ramener tous à la voix active, quand même un de ces verbes aurait un passif en latin : « La vertu est louée et admirée même de ceux qui ne la pratiquent pas, » *Laudant miranturque virtutem, etiam qui non colunt*.

VALEUR ET USAGE DES TEMPS.

Les temps du verbe latin répondent exactement à ceux du verbe français, ainsi que nous l'avons montré § 42. Nous n'avons donc à noter ici que quelques usages particuliers des formes temporelles.

§ 394. Présent employé pour le passé.

On emploie souvent le présent au lieu du parfait pour donner au récit plus de vivacité : *Roma interim crescit Albæ ruinis, duplicatur civium numerus, Cælius additur urbi mons*, T. L. (cependant Rome s'accroît des ruines d'Albe, le nombre des citoyens est doublé, on ajoute à la ville le mont Célius).

§ 395. Futur périphrastique (*lecturus sum*).

Le participe futur actif, réuni à *sum*, *eram*, *ero*, etc., forme une suite de temps composés, où l'idée de l'avenir est combinée

¹ Quintil., VII, 9, 7, et VIII, 2, 16.

avec celle du temps marqué par le verbe auxiliaire; il en résulte la conjugaison suivante, qu'on nomme périphrastique :

TEMPS DE LA PREMIÈRE SÉRIE.		TEMPS DE LA DEUXIÈME SÉRIE.	
INDICATIF.	SUBJONCTIF.	INDICATIF.	SUBJONCTIF.
Lecturus sum. Lecturus eram. Lecturus ero.	— sim. — essem.	Lecturus fui. Lecturus fueram.	— fuerim. — fuisssem.

Lecturus sum diffère de *legam*, comme *je dois lire*, *je me propose de lire*, diffère de *je lirai*. Il en est de même des autres formes : *lecturus eram* (je devais lire, j'allais lire, j'étais sur le point de lire); *quum lecturus ero* (lorsque je devrai lire, lorsque je me disposerai à lire); *lecturus fui* (j'ai été sur le point de lire); *si lecturus fuisssem* (si j'avais dû lire), etc.

Cicéron réunit le futur simple et le futur périphrastique dans une phrase où il conseille à l'orateur d'étudier les dispositions « de ceux devant lesquels il plaidera ou devra plaider, » *eorum apud quos aliquid aget aut erit acturus*¹. Cet exemple suffit pour en faire sentir la différence.

REM. 1. C'est à cette conjugaison que sont empruntés les futurs de l'infinitif, *lecturum esse* et *fuisse*, ainsi que le futur du subjonctif, *lecturus sim*; cf. *futurus sim*, § 47, R. 5.

2. Les locutions *aller*, *être sur le point de*, *au moment de*, *près de*, qui se traduisent bien par le participe futur avec l'auxiliaire, peuvent aussi se rendre par *in eo esse ut* avec le subjonctif : « Il était sur le point de périr, il allait périr, » *Jam in eo erat ut periret*. On dirait de même, *jamjam erat periturus*.

§ 396. Des deux auxiliaires du parfait passif, *sum* et *fui*.

Sum et *fui*, *eram* et *fueram*, s'emploient indistinctement comme auxiliaires du parfait et du plus-que-parfait passif (§ 67). Cependant, si l'on a besoin de marquer plus fortement le passé on préférera *fui* et *fueram* : « Marius publia seul un édit qui avait été rédigé en commun. » *Marius id, quod communiter compositum fuerat, solus edixit*. L'auteur a employé *fuerat*

¹ Cic. de Orat, I, 52.

pour mieux exprimer l'antériorité. Il aurait pu dire aussi, *quod compositum erat*; la phrase signifierait alors, « publiâ seul ce qui était réglé en commun, » et *compositum* prendrait le sens d'un simple adjectif¹.

Il est des cas où une forme ne pourrait pas être employée pour l'autre : *Respiravi, liberatus sum*, Cic. (je respire, je suis sauvé); *Actum est, periisti*, Tér. (c'en est fait, tu es perdu). *Liberatus fui, actum fuit*, formeraient un sens tout différent.

§ 397. *Des temps dans le style épistolaire.*

Les Latins, en écrivant une lettre, aimaient à se transporter par la pensée à l'époque où leur correspondant devait la recevoir, et ils parlaient au passé. Ainsi, au lieu de dire comme nous : « Je n'ai rien à vous écrire, car je n'ai rien appris de nouveau, et j'ai répondu hier à toutes vos lettres, » Cicéron dit à Atticus² : *Nihil habebam quod scriberem, neque enim novi quidquam audieram, et ad tuas omnes*³ *rescripseram pridie*. L'auteur s'exprime comme s'il voulait qu'en recevant sa lettre Atticus pût dire : « Au moment où Cicéron m'écrivait cette lettre, il n'avait rien à me mander; car il n'avait rien appris de nouveau, et il avait répondu la veille à toutes mes lettres. »

Du reste, Pline le jeune n'observe déjà plus cette règle, dont Cicéron même s'écartait quelquefois, et l'usage a prévalu d'employer en latin les mêmes temps que nous employons en français.

VALEUR ET USAGE DES MODES.

§ 398.

INDICATIF.

Nous avons expliqué, § 43, la signification de ce mode, et tous les exemples cités jusqu'ici en ont assez fait connaître l'usage, qui en général est le même en latin qu'en français.

Cependant les Latins se servent de l'indicatif dans certains cas où nous employons le conditionnel. Ainsi, *Je pourrais, je devrais, il faudrait*, s'expriment bien par *possum, debeo, oportet*, au présent; *J'aurais pu, j'aurais dû, il aurait fallu*, par *poteram, debebam, oportebat*, à l'imparfait, ou *potui, debui, oportuit*, au parfait: *Possum excitare multos testes*, Cic. (je pourrais invoquer de nombreux témoins). — *Oh! regem me esse oportuit!* Tér. (oh, que j'aurais bien dû être roi!)

1. Cic. *Offic.*, III, 20. — 2. Cic. *ad Attic.*, IX, 10. — 3. *Suppl. epistol.*

On dit de même *aequum est, — erat* (il serait, il eût été juste); *longum est omnia commemorare* (il serait trop long d'entrer dans tous les détails); *hic locus est de eâ re disserendi* (ce serait ici le lieu de traiter cette question).

REM. Cet usage doit d'autant moins étonner, que, même en français, l'indicatif et le conditionnel ont quelquefois la même valeur : *Omnibus eum contumeliis onerasti, quem patris loco colere debebas*, Cic. (tu as abreuvé de tous les outrages, celui que tu devais, ou, que tu aurais dû révéler comme un père).

§ 399.

SUBJONCTIF.

D'après l'idée que nous avons donnée du subjonctif (§ 43), la place de ce mode est dans les propositions subordonnées¹. Toutefois il s'emploie sans être précédé d'un autre verbe²,

1° Pour tenir lieu de l'impératif; voyez le § suivant, n° 2.

2° Pour indiquer une simple possibilité : *Hic quærat quispiam*, Cic. (ici quelqu'un pourrait demander).

3° Pour délibérer avec d'autres ou avec soi-même : *Quid hoc homine faciatis?* Cic. (que feriez-vous de cet homme?) *Quid facerem?* Virg. (que pouvais-je, que devais-je faire?)

4° Pour exprimer un souhait, avec ou sans *utinam* : *Hoc omen avertat Juppiter* (puisse Jupiter détourner ce présage!) *Utinam minus cupidi vitæ fuissetus!* Cic. (plût aux dieux que nous eussions été moins attachés à la vie!)

5° Pour repousser ou pour nier quelque chose avec indignation : *Egone ut prolis meæ fundam cruorem!* Sén. le Tr. (moi, je verserais le sang de mes fils!) *Tu ut unquam te corrigas!* Cic. (toi, tu te corrigerais jamais!) *Huic cedamus!* Cic. (nous céderions à cet homme!) En ce sens, on emploie toujours le présent du subjonctif, et non l'imparfait⁴.

6° On emploie encore le présent ou le parfait de ce mode pour énoncer une opinion avec réserve et sans prendre le ton affirmatif : *velim* (je voudrais); *optaverim* (je désirerais); *non hoc dixerim* (je ne dirais pas); *hoc magno mercentur Atridae* (les Atrides vous payeraient bien cher cet avantage).

REM. Dans toutes ces phrases, le subjonctif exprime la même

1. Voyez notamment les §§ 214, 215, 223, 224, 225, 235, 255.

2. Cf. Méth. gr., § 365, II.

3. Ou « que je verse le sang de mes fils! » comme Polyeucte dit dans Corneille : « Que je sois tout ensemble idolâtre et chrétien! »

4. Cic. *ad Quint. fr.*, I, 3, dit avec l'imparf. : *Ego tibi irascere! tibi ego possem irasci!* mais il s'agit du passé : Moi, je me serais fâché, etc.!

idée de doute que notre conditionnel; c'est pour cela qu'il est si souvent traduit par ce mode, et que, dans les interrogations, le subjonctif présent peut remplacer avec élégance le futur de l'indicatif: *Ubi istum invenias, qui honorem amici anteponat suo?* Cic. (où trouverez-vous un homme qui préfère l'élévation de son ami à la sienne propre?) cf. § 469.

§ 400.

IMPÉRATIF.

1. Des deux formes de l'impératif (*lege, legito; legite, legitote*), la seconde sert à commander pour l'avenir¹; la première commande pour le présent: *Cras petito, dabitur; nunc abi*, Plaut. (demande demain; on te donnera; maintenant, va-t'en).

La seconde forme s'emploie surtout dans les textes de loi: *Regio imperio duo sunt, iique consules appellantor*. Cic. (il y aura deux magistrats revêtus du pouvoir royal, et ils seront appelés consuls); — et dans les prescriptions dont l'effet doit toujours durer: *Cælestia semper spectato, humana contemnito*, Cic. (attache tes regards sur le ciel, méprise les choses humaines).

2. Dans le discours ordinaire, on commande à la seconde personne par la première forme: Viens, *veni*; Cours, *curre*; Hâte-toi, *propera*; Venez, *venite*; Hâtez-vous, *properate*².

À la troisième personne, on emploie le présent du subjonctif: *Qui dedit beneficium, taceat; narret, qui accepit*, Sén. (que l'auteur d'un bienfait le taise; que celui qui l'a reçu, le raconte).

On l'emploie également pour commander à la première personne du pluriel: *Meminerimus etiam adversus infimos justitiam esse servandam*, Cic. (souvenons-nous qu'il faut observer la justice, même envers les plus petits).

On s'en sert encore, même à la seconde personne, pour exprimer un conseil, une invitation, plutôt qu'un ordre précis: *Sic cum inferiore vivas, quemadmodum tecum superiorem velles vivere*, Sén. (vivez avec votre inférieur, comme vous voudriez que votre supérieur vécût avec vous).

3. Au lieu de l'impératif pur et simple, on peut employer, surtout dans le style épistolaire, la périphrase *curā ut*, avec le subjonctif: « Venez le plus tôt possible, » *Curā ut quamprimum venias*, Cic. (cf. § 223).

On se sert également de *fac* avec ou sans *ut*: « Ayez bon

1. De là le nom de futur de l'impératif donné par les grammairiens latins à la forme en *to, tote, nto*.

2. Cependant Cicéron, en s'adressant aux juges, leur dit toujours *scitote* (sachez) et non *scite*.

courage et bonne espérance, » *Magnum fac animum habeas, et spem bonam*, Cic.

4. La défense de faire quelque chose s'exprime par *ne* avec le subjonctif: *In re rusticā, operæ ne parcas*, Plin. (dans l'agriculture, n'épargnez pas votre peine); — ou par *noli* et *nolite* suivis de l'infinitif: *Noli pati litigare fratres*, Cic. (ne laissez pas des frères plaider l'un contre l'autre); *Nolite id velle, quod fieri non potest*, Cic. (ne veuillez pas une chose qui ne peut s'accomplir).

INFINITIF.

§ 401. *Infinitif construit avec des substantifs ou des adjectifs.*

2. Nous avons établi¹ que l'infinitif pouvait servir ou de sujet ou de complément direct à un verbe; il a donc la valeur d'un nominatif et celle d'un accusatif. Les exemples où il paraît employé pour d'autres cas peuvent tous se ramener à l'un de ces deux-là: *Tempus est majora conari*, T. L. (il est temps de faire de plus grands efforts); *conari* est le sujet, *tempus* l'attribut; *tempus est* équivaut à *opportunum est*. — *Consilium capit equitatum a se dimittere*, Cés. (il prend le parti de renvoyer sa cavalerie); *consilium capit* équivaut à *statuit*, et *dimittere* en est le complément²: il prend pour résolution — quoi? renvoyer....

Consilium capere se construit presque toujours ainsi, à moins que *consilium* ne soit qualifié par un adjectif; dans ce cas, comme il ne formerait plus avec *capere* une seule idée, il faudrait employer le gérondif en *di*: *Audax consilium capit equitatum dimittendi*; cf. § 409.

2. Quant aux constructions comme *atas apta regi*, Ov. (âge facile à gouverner), *peritus cantare*, Virg. (habile à chanter), *dignus eligi*, Plin. le j. (digne d'être choisi), *contentus ostendere*, Qtl. (content de montrer), et autres semblables, l'infinitif peut y être considéré comme un accusatif complément de l'adjectif; cf. § 362. Ces constructions, ne se trouvant d'ailleurs que dans les poètes, et dans les écrivains postérieurs à Cicéron, ne doivent être imitées qu'en vers.

Paratus, seul parmi les adjectifs ou les participes pris adjectivement, est d'un grand usage, dans la prose classique, avec l'infinitif: *Paratus audire*, Cic. (disposé à entendre); *Quod parati sunt facere*, Cic. (ce qu'ils sont préparés à faire); *Omnia perpeti paratus*, Cés. (prêt à tout souffrir).

1. Cf. §§ 44, 221, 223. — 2. Voyez des exemples pareils, Cic. *pro Quint.*, 16. Corn. Nep., vi, 3. Cic. *Topic.*, 1; *Offic.*, i, 14. T. Liv., iii, 4.

§ 402.

Infinitif de narration.

Souvent, dans une narration vive et rapide, on emploie le présent de l'infinitif au lieu de l'indicatif : *Verres unumquodque vas in manus sumere, laudare, mirari; rex gaudere...* Cic. (Verrès prend chaque vase dans ses mains, il loue, il admire; le roi est enchanté...). On dit de même en français, surtout dans le style familier : « Aussitôt les ennemis de s'enfuir et de jeter leurs armes. » Dans l'une et dans l'autre langue, l'infinitif est régi par un verbe facile à suppléer : *Il se mit à prendre; Ils se hâtèrent de s'enfuir.*

§ 403. *Infinitif d'étonnement ou d'indignation.*

Une proposition infinitive est quelquefois mise seule et avec ellipse de la proposition principale, pour exprimer l'étonnement, l'indignation ou quelque autre sentiment vif de l'âme : *Tene hoc, Atti, dicere, tali prudentiâ præditum?* Cic. (*se peut-il bien, Attius, qu'avec les lumières dont vous êtes doué, vous teniez ce langage?*) — *Mene incepto desistere victam?* Virg. (*faut-il que je renonce à mon entreprise? que je sois vaincue?*) On dirait de même en français : Vous, Attius, tenir ce langage! Moi renoncer à mon entreprise! moi, vaincue!

ADDITIONS AUX RÈGLES DE LA PROPOSITION INFINITIVE.

§ 404. *Futur passif, conditionnel et futur antérieur.*

Nous avons donné, § 218, des exemples de la proposition infinitive à tous les temps, excepté au futur passif, au conditionnel et au futur antérieur.

1. Le futur passif doit être rendu par le supin avec *iri*, et non par le participe en *dus* avec *esse* : « Tout le monde croit que l'accusé sera condamné, » *Arbitrantur omnes reum damnatum iri*¹. — « Le méchant ne sait pas que sa proie lui sera enlevée, » *Nescit improbus prædam sibi ereptum iri.*

2. Le conditionnel, tant à l'actif qu'au passif, se rend par le futur de l'infinitif : « Le philosophe Pérégrinus disait que le sage ne ferait pas une mauvaise action, quand même les dieux et les hommes devraient ignorer qu'il l'a faite, » *Peregrinus philosophus*

1. Si l'on disait *damnandum esse*, cela signifierait qu'il y a obligation de condamner; *damnatum iri* indique seulement que le fait aura lieu. Cf. Quintil., ix, 2, 88.

virum sapientem non peccaturum esse dicebat, etiamsi peccasse eum dii atque homines ignoraturi forent, A. Gell. — « Pensons-nous que, si l'on avait fait un mérite à Fabius de ce qu'il savait peindre, il n'y aurait pas eu aussi chez nous beaucoup de Polyclètes et de Parrhasius? » *An censemus, si Fabio laudi datum esset, quod pingeret, non multos etiam apud nos futuros Polycletos¹ et Parrhasios² fuisse?* Cic. — « Verrès savait qu'on lui ferait un crime (qu'il lui serait imputé à crime) d'avoir reçu de l'argent, » *Verres sciebat sibi crimini datum iri pecuniam accepisse*, Cic.

§ 405.

Fore, futurum esse, futurum fuisse ut.

Au lieu de mettre le verbe de la proposition complétive à l'un des deux futurs de l'infinitif, on peut le mettre au subjonctif, précédé de *fore* ou *futurum esse ut* pour le premier futur, et de *futurum fuisse ut* pour le futur antérieur.

Cette périphrase s'emploie surtout avec le passif : « Je crois que la ville sera prise, » *Credo fore ut oppidum capiatur*. — « Je croyais que la ville serait prise, » *Credebam fore ut oppidum caperetur*³.

Comme l'infinitif passif n'a pas de futur antérieur, elle fournit le moyen d'y suppléer : « Le roi ignorait que la ville se serait rendue à lui, s'il eût attendu un seul jour. » *Rex ignorabat futurum fuisse ut oppidum ipsi dederetur, si unum diem expectasset*⁴.

On s'en sert également pour rendre le futur antérieur de l'actif : « Je crois que vous aurez lu ces livres avant que je sois de retour (devoir arriver que vous ayez lu), » *Credo fore ut hos libros legeris, antequam redierim*.

Elle est indispensable, à l'une et à l'autre voix, lorsque le supin, et par conséquent l'infinitif futur, manquent ou ne sont pas usités : *Hujus me constantiæ spero fore ut nunquam peniteat*, Cic. (j'espère que je ne me repentirai jamais de cette fermeté). — *Video te velle in cælum migrare, et spero fore ut contingat id nobis*, Cic. (je vois que vous voulez aller au ciel, et j'espère que nous aurons ce bonheur⁵).

1. Célèbre statuaire grec. — 2. Célèbre peintre. — 3. Mot à mot : Je crois devoir arriver que la ville soit prise; je croyais devoir arriver que la ville fût prise. — 4. Voyez des exemples pareils, Cés. B. C., iii, 101; Cic. Tusc., iii, 28. — 5. *Contingit* se dit ordinairement des événements heureux; *accidit*, des événements contraires; *evenit*, de ceux qui sont indifférents.

Les cinq verbes *penitet*, *piget*, *puget*, *tædet*, *miseret*, les autres verbes impersonnels, un grand nombre d'intransitifs et les déponents qui n'ont point de parfait, exigent la périphrase : « Je crois que vous remédieriez bientôt à ces inconvénients, » *Puto futurum esse ut brevi his incommodis medeare.*

§ 406.

Unum te monitum volo.

Avec les verbes *volo*, *nolo*, *cupio*, la proposition infinitive est élégamment représentée par l'accusatif du participe passé passif, avec ellipse d'*esse* : *Unum te monitum volo* (je veux vous avertir, je veux que vous soyez averti d'une chose). — *Hoc natura præscribit, ut homo homini consultum velit.* Cic. (la nature veut que l'homme s'intéresse au bonheur de l'homme¹).

Cette tournure équivaut à la locution française VOIR, dans des phrases comme les suivantes : « Nous voulons voir le sort de nos enfants assuré, à cause d'eux-mêmes, » *Liberis consultum volumus propter ipsos.* Cic. — « Je voudrais ne pas voir Démocrite blâmé par Épicure, qui l'a suivi en tout, » *Democritum ab Epicuro, qui eum unum secutus est, nollem vituperatum.* Cic.

§ 407.

Memini me legere.

Après le verbe *memini*, l'infinitif se met le plus souvent au présent, même lorsqu'il s'agit d'une action passée, pourvu que la personne qui se souvient en ait été l'auteur ou le témoin : « Je me souviens d'avoir lu, » *Memini me legere* (proprement, j'ai gardé dans ma mémoire que je lisais). — *Meministis tum, judices, corporibus civium Tiberim compleri, cloacas refeciri.* Cic. (vous vous rappelez, juges, que le Tibre fut rempli des corps des citoyens, que les égouts en furent comblés).

Mais s'il est question d'un fait que n'ait pu voir celui qui s'en souvient ou à qui on le rappelle, le parfait de l'infinitif est nécessaire : *Memineram C. Marium, navigio perparvo, in oras Africae desertissimas pervenisse.* Cic.² (je me souvenais que C. Marius avait abordé, sur un misérable esquif, aux rivages les plus déserts de l'Afrique).

1. Mot à mot : La nature commande que l'homme veuille qu'il soit pourvu au bien de l'homme. — 2. Cic. *pro Sextio*, 22. La phrase entière contient trois infinitifs du parfait. Cette forme se trouve même dans des phrases où l'on aurait pu employer le présent : *Meministis me ita distribuere initio causam*, Cic. *pro Rosc. Amer.*, XLII.

§ 408.

Audivi te canentem.

L'infinitif français, après les verbes *voir* et *entendre*, se traduit en latin par le participe présent lorsqu'on veut représenter l'action comme se faisant : « Je vous ai entendu chanter, » *audivi te canentem* (je vous ai entendu chantant). — *Adolescentium greges Lacedæmone vidimus incredibili contentione certantes.* Cic. (nous avons vu à Lacédémone des troupes de jeunes gens se battre avec un acharnement incroyable). — *Quocunque te flexeris, tibi Deum videbis occurrentem.* Sén. (de quelque côté que vous vous tourniez, vous verrez Dieu s'offrir à vos regards).

Mais si l'on veut indiquer seulement que l'action a eu lieu, ou qu'elle se fait habituellement, on emploie l'infinitif : *Audisti Minucium Rufum dicere.* Cic. (vous avez entendu Minucius Rufus dire...) — *Hejum res divinas apud eos deos prope quotidie facere vidisti.* Cic. (vous avez vu Héjus offrir presque tous les jours un culte à ces dieux). — *Volucres videmus, utilitatis suæ causâ, construere nidos.* Cic. (nous voyons les oiseaux construire des nids pour leur usage).

§ 409.

GÉRONDIF.

Nous avons exposé, § 44, la nature et la destination du gérondif et de ses différents cas.

1. Le GÉNITIF du gérondif détermine un nom comme notre préposition DE suivie de l'infinitif : *Legendi semper occasio est; audiendi non semper.* Pl. le j. (on a toujours l'occasion de lire, on n'a pas toujours celle d'entendre un orateur).

Il se construit avec les mêmes adjectifs que tout autre génitif, cf. § 313 : *Cupidus videndi* (curieux de voir). — *Orator est vir bonus dicendi peritus*¹ (l'orateur est un honnête homme qui a le talent de la parole).

2. Le gérondif garde le régime de son verbe : « L'occasion de lire des livres, » *Occasio legendi libros.* — « Curieux de voir la ville, » *Cupidus urbem videndi.*

Mais si ce régime doit, comme ici, être un accusatif, il sera mieux d'employer le participe en *dus*, *da*, *dum*, en le faisant accorder avec le nom, qui lui-même se mettra au cas où eût été le gérondif : *Occasio legendorum librorum.* — *Cupidus videndæ urbis.*

1. Caton l'ancien, *apud Senec. Contr.*, 1; *Præf. et apud Quint.*, XII, 1, 1.

REM. 1. On ne doit jamais employer l'adjectif neutre pris substantivement au génitif pluriel, le neutre ne s'y distinguant pas du masculin. Ainsi, pour traduire, « l'art de discerner le vrai et le faux, » dites : *Ars vera et falsa dijudicandi*, et non *verorum... dijudicandorum*.

2. La terminaison *di* reste invariable avec les génitifs des pronoms personnels, *nostri*, *vestri*, ainsi qu'avec *sui*, même quand il se rapporte à plusieurs personnes : *Ne quis hoc me, vestri adhortandi causā, loqui existimet*¹ (que l'on ne croie pas que je tiens ce langage pour vous encourager). *Germani in castra venerunt, sui purgandi causā*² (les Germains vinrent dans le camp pour se justifier). Ce serait une faute grave de dire *vestri adhortandorum, sui purgandorum*³.

§ 410. Le DATIF du gérondif se joint aux adjectifs qui régissent ce cas : *Apta natando ranarum crura*, Ov. (les membres des grenouilles sont propres à la natation). Mais cette construction est fort rare, et le gérondif n'y reçoit jamais de complément dans les auteurs classiques.

Lorsqu'il doit en avoir un, l'on a recours au participe en *dus* : *Sunt nonnulli acuedis puerorum ingeniis non inutiles lusus*, Quintil. (il y a certains jeux qui peuvent servir à aiguïser l'esprit des enfants); on ne dirait pas bien *acuendo ingenia*.

§ 411. L'ACCUSATIF sert de complément à quelques prépositions, notamment à *ad* et *inter* : *Homo ad intelligendum et ad agendum natus est*, Cic. (l'homme est né pour comprendre et pour agir). — *Mores puerorum se inter ludendum detegunt*, Quintil. (le caractère des enfants se révèle dans leurs jeux).

Si le gérondif appartient à un verbe actif et qu'il ait un régime direct, on emploie le participe en *dus* : *Homo multa habet instrumenta ad adipiscendam sapientiam*, Cic. (l'homme a beaucoup de ressources pour acquérir la sagesse).

§ 412. L'ABLATIF s'emploie comme nom d'instrument ou de manière : *Nihil agendo homines male agere discunt*⁴ (en ne faisant rien, les hommes apprennent à mal faire). — *Injurias*

1. T. Liv., II, 41. — 2. Cés. B. G., IV, 43; cf. VI, 37; VII, 43; Cic. *Catil.*, I, 3; de *Divin.*, II, 17. — 3. *Nostri, vestri, sui*, étant réellement des singuliers neutres (§ 416, 4), ne pourraient en aucun cas s'accorder avec un génitif pluriel. Il peut se faire d'ailleurs que *purgandi* et *adhortandi* soient des gérondifs et non des participes. Ces exemples s'expliqueraient alors comme *nobis fuit exemplorum eligendi potestas* (Cic. de *Inv.*, II, 2), où *eligendi potestas* doit être considéré comme une sorte de mot composé équivalent à *optio*, et formant une idée complexe d'où dépend *exemplorum*. Cf. Krütz, Sall. *Catil.*, 31. — 4. Caton, apud Columell., XI, 1.

ferendo majorem laudem, quam ulciscendo, merebere, Cic. (vous acquerrez plus de gloire à supporter les injures, qu'à les venger = *par* l'action de supporter, que *par* celle de venger).

Il sert aussi de complément aux prépositions *in*, *a*, *de*, *ex* : *Prohibenda est ira in puniendo*, Cic. (il faut se garder de la colère en punissant).

Avec les prépositions, si le gérondif doit avoir un régime direct, on emploie de préférence le participe en *dus* : *In voluptate spernendā virtus vel maxime cernitur*, Cic. (la vertu éclate surtout dans le mépris de la volupté).

On s'en sert même sans préposition : *Superstitione tollendā, religio non tollitur*, Cic. (détruire la superstition, ce n'est pas détruire la religion).

PARTICIPE FUTUR PASSIF.

§ 413.

Diligentia adhibenda est.

1. Dans plusieurs exemples des quatre derniers paragraphes, le participe en *dus* fait partie des compléments¹.

Lorsqu'il est au nominatif ou à l'accusatif avec *esse*, il change de rôle. Il est toujours alors attribut d'une proposition qui exprime obligation et devoir (§ 66, 9) : *Diligentia in omnibus rebus adhibenda est*, Cic. (il faut apporter du soin à toutes choses). — *Omnem memoriam discordiarum oblivione sempiternā delendam*² *censeo*, Cic. (je pense qu'il faut effacer, par un éternel oubli, tout souvenir de nos discordes).

2. Les constructions précédentes exigent que le verbe soit transitif (comme ici *adhibere* et *delere*), afin que le régime direct de l'actif (ici, *soin* et *souvenir*) puisse devenir sujet de la proposition passive.

Si le verbe, quoique transitif, n'a pas de régime, il devient impersonnel, et le participe passif se met au neutre : « Il faut *semer*, même après une mauvaise récolte, » *Etiam post malam segetem serendum est*, Sén.

Les verbes intransitifs ont, aussi bien que les autres, ce participe neutre : « Il faut *aller* au-devant de l'audace et de la témérité, » *Obviam eundum est*³ *audacia temeritatie*, T. Liv. —

1. On remarquera même qu'il tient quelquefois lieu du participe présent, dont le passif est privé; en effet, *in voluptate spernendā, superstitione tollendā*, équivalent évidemment à *dum spernitur voluptas, dum superstitio tollitur*.

2. *Esse* est sous-entendu, la proposition étant infinitive.

3. *Eundum est* est dans un parfait rapport avec *itur, ibitur, itum est*, § 80, II; ce

« Il faut *user* d'exercices modérés, » *Utendum exercitationibus modicis*, Cic.

3. Le nom de la personne qui doit accomplir l'action exprimée par le verbe se met au datif : « Nous devons faire ce que nos parents nous commandent, » *Faciendum id nobis, quod parentes imperant*, Plaut. — « Le vieillard même doit apprendre, » *Etiam seni discendum est*¹, Sén.

REM. 1. Le participe en *dus* exprime quelquefois une simple convenance : *Non omnis error stultitia est dicenda*² (toute erreur ne doit pas être appelée sottise). — *Liber is est existimandus, qui nulli turpitudini servit*, Cic. (on doit regarder comme libre celui qui n'est esclave d'aucun vice honteux). — *Nihil innocenti tam optandum, quam æquum judicium*, Cic. (rien n'est si désirable pour l'innocent, qu'un jugement équitable).

2. Ce dernier exemple fait voir comment ces participes peuvent arriver à l'état de véritables adjectifs, comme *admirandus, memorandus, metuendus, miserandus, erubescendus*, et plusieurs autres : *Occultæ inimicitiae magis timendæ sunt, quam apertæ*, Cic. (les inimitiés secrètes sont plus à craindre = sont plus redoutables, que les haines déclarées).

§ 414.

Dedit mihi libros legendos.

1. L'infinitif français, précédé de *à*, comme dans cette phrase : « Le maître m'a donné des livres *à lire*, » se rend très-bien par le participe en *dus* : *Magister dedit mihi libros legendos*. — « Nous donnons des maximes *à apprendre* aux enfants, » *Pueris sententias ediscendas damus*, Sén.

On dit de même : « Se charger d'instruire la jeunesse, » *Juventutem erudiendam suscipere*; et ainsi de tous les verbes qui se rapportent à l'idée de donner ou de prendre.

2. Le verbe *curare*, avec le même participe, équivaut à l'expression française *faire faire* quelque chose : *Cæsar pontem in Arari faciendum curat*, Cés. (César fait construire un pont sur la Saône).

participe et tous les autres, comme *favidum, pugnandum, utendum, moriendum*, renferment donc en un seul mot le sujet et l'attribut.

1. Cf. Méth. gr., § 299. On trouve rarement l'ablat. : Quapropter hoc etiam magis ab omnibus ejusmodi civis laudandus ac diligendus est, Cic. in *Verr.*, act. II, liv. 3, 1. — 2. Cic. de *Divin.*, II, 43. *Dicenda est* n'est qu'une résolution de *dicatur*. *Dicenda* forme donc une partie de l'attribut, dont l'autre partie est *stultitia*; voilà pourquoi il est au féminin.

DES PARTICIPES EN GÉNÉRAL.

§ 415. Le participe se construit comme l'adjectif, quant à l'accord : *Venia est pœnæ meritæ remissio*, Sén. (le pardon est la remise d'une peine méritée). — *Male parta male dilabuntur*, Cic. (bien mal acquis se dissipe de même).

Il conserve le régime de son verbe : *Socratis morti illacrimari soleo*, Platonem *legens*, Cic. (je pleure toujours sur la mort de Socrate, en lisant Platon).

REM. Il ne faut pas confondre le participe présent *legens* avec le gérondif *legendo*, quoique souvent ils se traduisent l'un comme l'autre. Ainsi, dans le dernier exemple, *en lisant Platon* signifie, pendant que je lis Platon; mais si l'on dit : « J'ai acquis, en lisant Platon, une foule de belles connaissances, » cette même locution signifiera, par la lecture de Platon, et il faudra employer l'ablatif du gérondif : *Multa et præclara didici, Platonem legendo*.

§ 416. *Diverses manières de rendre en français les participes latins.*

1. Le participe peut toujours être remplacé par une proposition entière : *Plato scribens est mortuus*, Cic. (Platon est mort en écrivant = pendant qu'il écrivait).

Souvent cette périphrase est indispensable en français : *Mendaci homini, ne verum quidem dicenti, credere solemus*, Cic. (nous ne croyons pas un menteur, même lorsqu'il dit la vérité).

Magna pars peccatorum tollitur, si peccatoris testis adsistat, Sén. (une grande partie des mauvaises actions n'a pas lieu, si vous donnez un témoin à ceux qui vont les commettre).

2. Le participe en *rus* se traduit quelquefois par l'infinitif avec *pour* : *Dilabuntur in oppida, mœnibus se defensuri*, T. L. (ils se sauvent dans les villes, pour s'y défendre à l'abri des murailles); — ou par un verbe qui marque l'intention : *Qui visuri domos, parentes, liberos estis, ite mecum*, T. L. (vous tous qui voulez revoir, etc.); — ou par le conditionnel : *Librum misi exigenti tibi, missurus etsi non exegisses*, Pl. le j. (je vous ai envoyé ce livre sur votre demande; je vous l'aurais envoyé de même, quand vous ne l'auriez pas exigé).

3. Le participe accompagné d'une négation représente fort bien notre préposition *SANS*, suivie de l'infinitif ou d'un mode